



PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 10 octobre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 10 du mois d'octobre, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice ; NAUDIN Thierry ; PRATS Sylvie ; SOURDEAU Jean-Claude ; COLLARD Cynthia ; BOURDIN Jean-Pierre ; MARTEAU Josette ; GUITTON Jean-Claude ; DE LA CHAPELLE Charles-Philippe ; PICARD Evelyne ; BRAULT Martine ; GILLON Nelly ; MASSON Stéphane ; CORNILLEAU Stéphane ; HUET Philippe ; POT Ludovic ; BESNARD Christelle ; BESNARD Sylvie ; HERMENIER Stéphane ; GUIMARD Cécile ; PASSIANT Céline ; BRAULT Mélina; DEMION Pierre-Yves.

Absent(e-s) excusé(e-s) : Néant

Absent(e-s) : Néant

Monsieur DEMION Pierre-Yves est désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Temps périscolaire : approbation des règlements intérieurs ;
2. Participation financière 2021 aux services multi-accueil et RAM d'Allonnes ;
3. Liaison douce « centre-bourg > le pôle des Monteaux » - Demande de subvention au Département de Maine-et-Loire ;
4. Décision Modificative n°2022-001 ;
5. Siéml – fonds de concours pour le cumul des dépannages pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022 ;
6. Siéml – Desserte de l'espace jeunesse ;
7. Anjou Cœur de Ville – modification du règlement municipal d'octroi des aides communales ;
8. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2021 ;
9. Questions diverses.
 - Siéml – diagnostic multisites ;
 - CASVL : aide financière relative à la prise en charge des fluides des logements mis à disposition pour l'accueil des réfugiés ukrainiens ;

DCM n°2022-10-072 - Approbation des règlements intérieurs des activités périscolaires

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- CONSIDERANT la nécessité d'approuver les présents règlements intérieurs pour un meilleur fonctionnement des temps périscolaires (accueil périscolaire et pause méridienne) sur les sites de l'école primaire publique et de l'école primaire privée.

Madame Cynthia COLLARD rappelle que ce document est nécessaire pour garantir une bonne qualité des services périscolaires et pour être en règle vis-à-vis de nos partenaires comme la CAF.

Après avoir pris connaissance des règlements intérieurs et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE les règlements intérieurs des activités périscolaires de la commune de Vivy annexés à la présente délibération ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2022-10-073 - Participation financière 2021 au service Relais Petite Enfance du Pays Allonnais

Madame Sylvie PRATS rappelle les modalités de calcul de la participation financière des communes bénéficiaires du service Relais Petite Enfance du Pays Allonnais comme suit :

VIVY	
Relais Petite Enfance du Pays Allonnais	1 774,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- DECIDE de verser une participation financière à hauteur de **1 774,19 €** à la commune d'Allonnes (49),
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2022-10-074 - Subvention Département du Maine-et-Loire - Liaison douce le bourg - le pôle des Monteaux

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le schéma départemental des liaisons cyclables
- VU le dispositif départemental d'aide aux projets locaux d'infrastructures cyclables
- VU le dossier de demande de subvention

Le projet consiste à la création d'une liaison douce (piétonne et cyclable) entre le centre-bourg et le pôle des Monteaux. L'objectif poursuivi est celui d'une mise en connexion du bourg avec le pôle des Monteaux par la création d'une liaison douce privilégiée longeant la voie existante (itinéraire le plus direct et peu d'alternatives possibles sur des chemins ruraux) et profitant d'un cadre agréable (paysage boisé).

Il est rappelé qu'une demande de subvention peut être octroyée auprès du Département dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros HT	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Réalisation des aménagements	285 615,03 €	Conseil Départemental (40%)	114 246,01 €
		Autofinancement	171 369,02 €
TOTAL	285 615,03 €	TOTAL	285 615,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet d'une liaison douce (piétonne et cyclable) entre le centre-bourg et le pôle des Monteaux;
- APPROUVE le plan de financement mentionné ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget ;
- SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible auprès du Département du Maine-et-Loire ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2022-10-075 - Décision Modificative n°2022-001.

Madame le Maire et Monsieur Thierry NAUDIN proposent au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2022 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2031 - Frais d'études		450,00 €		
TOTAL CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles		450,00 €		
20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	450,00 €			
TOTAL CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	450,00 €			
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	450,00 €	450,00 €		

- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2022-10-076 - versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

- VU l'article L. 5212-26 du CGCT,
- VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes:

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP378-21-180	Vivy	294,83 €	75%	221,12 €	13 09 2021
EP378-21-181	Vivy	138,30 €	75%	103,73 €	20 09 2021
EP378-21-185	Vivy	235,44 €	75%	176,58 €	04 11 2021
EP378-21-186	Vivy	303,01 €	75%	227,26 €	01 12 2021
EP378-21-189	Vivy	400,13 €	75%	300,10 €	08 12 2021
EP378-21-191	Vivy	299,53 €	75%	224,65 €	15 12 2021
EP378-22-192	Vivy	139,98 €	75%	104,99 €	07 01 2022
EP378-22-193	Vivy	148,74 €	75%	111,56 €	02 03 2022
EP378-22-199	Vivy	148,74 €	75%	111,56 €	21 03 2022
EP378-22-200	Vivy	808,20 €	75%	606,15 €	01 06 2022

Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

- montant de la dépense 2 916,90 euros TTC
 - taux du fonds de concours 75%
 - montant du fonds de concours à verser au SIEML 2 187,70 euros TTC.
- PRECISE que le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.
 - DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2022-10-077 - versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de desserte de l'espace jeunesse.

- VU l'article L. 5212-26 du CGCT,
- VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE les travaux et les montants relatifs à la desserte du futur espace jeunesse comme suit :

Nature des travaux	Qté	U	P.U	Montant estimatif	Observations
I - MAITRISE D'OUVRAGE SIEML					
a) Extension réseau DP (N° 378.22.01.01) Desserte de l'Espace Jeunesse					
TERRASSEMENT ET REMBLAIEMENT	80	ML	54,00 €	4 320,00 €	
Etudes	1	U	1 200,00 €	1 200,00 €	
BASSE TENSION SOUTERRAINE	80	ML	55,00 €	4 400,00 €	
BRANCHEMENTS DES PARCELLES	1	U	730,00 €	730,00 €	
REFECTIONS	80	ML	30,00 €	2 400,00 €	
<i>Sous Total HT</i>				13 050,00 €	
<i>Montant de la participation suivant la grille tarifaire du SIEML</i>				5056,00 €	

b) Génie civil Télécom (N° 378.22.01.02) Extension GTC de l'Espace Jeunesse					
TERRASSEMENT ET REMBLAIEMENT GENIE CIVIL TELECOM. RESEAU	50	ML	35,00 €	1 750,00 €	
REFECTION GENIE CIVIL TELECOM.	50	U	20,00 €	1 000,00 €	
RÉSEAU GENIE CIVIL TELECOM	50	ML	35,00 €	1 750,00 €	
BRANCHEMENTS DES PARCELLES	1	U	250,00 €	250,00 €	
<i>Sous Total HT</i>				4 750,00 €	
<i>TVA 20% sur participation :</i>				950,00 €	
<i>Total TTC estimatif des travaux à prendre en compte :</i>				5 700,00 €	

Total HT estimatif des travaux	Arrondi à	17 800,00 €	
Total estimatif des travaux à prendre en compte	Arrondi à	10 756,00 €	

- PRECISE que le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2022-10-078 - Anjou Cœur de Ville - modification du règlement d'octroi des aides communales.

- VU la délibération 2021-07-048 05/07/2021 portant règlement des aides communales ;

Madame le Maire rappelle que dans le cadre d'Anjou cœur de Ville, la commune participe à ce dispositif en finançant l'aide à l'acquisition d'un logement vacant, l'aide à la rénovation énergétique et au ravalement façades dans l'emprise du périmètre défini.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'après 2 ans d'OPAH RU il est nécessaire de re-flécher les crédits sur les aides les moins sollicitées afin de créer un effet levier sans augmenter l'enveloppe totale des aides communales.

Les montants et quantités estimés sont les suivants :

Aide communale	Montant maximal envisagé par logement/immeuble
Prime « acquisition Cœur de Ville avec obligation de travaux » 6 logements (annexe 1)	6 000€
Prime « énergie »	1 000 €
Prime « anti-bruit »	1 500 €
Prime « façade » x5	5 000 €

Les conditions d'attribution et de versement de ces aides sont définies dans le projet règlement municipal fourni en annexe. Afin de répondre au mieux aux différents besoins, il est proposé de modifier ledit règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ABROGE et REMPLACE la délibération 2021-07-048 05/07/2021 ;
- APPROUVE les modalités des aides à l'amélioration de l'habitat ;
- APPROUVE les modifications du règlement municipal pour l'octroi des aides communales de Vivy dans le cadre du dispositif Anjou Cœur de Ville mis en annexe ;
- INDIQUE que ces aides financières seront accordées dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée annuellement par le Conseil Municipal ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2022-10-079 - Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'année 2021.

- Conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999,
- En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'année 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire qui a fait l'objet d'une communication au Conseil municipal de la commune de Vivy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'année 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Siéml – diagnostic multisites ;

Monsieur Jean-Claude SOURDEAU présente le diagnostic. La gestion de la consommation énergétique des bâtiments est bien maîtrisée. Il reste quelques pistes d'amélioration. Aujourd'hui la consommation énergétique des bâtiments publics représente 28€/habitant contre 50€ à 60€ pour la moyenne des communes de même strate.

CASVL : aide financière relative à la prise en charge des fluides des logements mis à disposition pour l'accueil des réfugiés ukrainiens ;

Madame Sylvie PRATS informe le Conseil Municipal de la correspondance du Président de la CASVL indiquant que les financements de l'État et du Département couvraient les frais réels des fluides et par conséquent, la participation financière de la commune ne sera pas réclamée.

Sablère de Vivy - Travaux plateforme de traitement

Madame le Maire présente l'aménagement de la pointe de la ZA des Bois de Mont par l'entreprise « Les Carrières de Cléré » qui est conforme aux règles du PLUi.

Conseil Municipal des Enfants (CME)

Madame Cynthia COLLARD présente les modalités de mise en place du CME (anciennement CMJ).

Semaine bleue

Madame Sylvie PRATS présente l'organisation de la semaine bleue actuellement en cours et organisée par le CCAS.

Dates à retenir :

- Mardi 11/10/2022 à 18h30 à la mairie - Commission municipale Cimetière, Vice-Président M. Stéphane HERMENIER ;
- Dimanche 16/10/2022 de 10h à 12h Place Auguste HARRAULT – Troc aux Plants spécial légumes anciens ;
- Mardi 18/10/2022 à 18h30 à l'espace de loisirs des Bassauges – comité consultatif sur le fonctionnement de l'espace de loisirs des Bassauges ;
- Jeudi 20/10/2022 à 18h à la mairie - Commission municipale Restauration scolaire, Vice-Présidente Mme Sylvie PRATS ;
- Lundi 28/11/2022 à 18h30 à la mairie - Commission municipale Urbanisme - Espaces Publics - Anjou Cœur de Ville, Vice-Président M. Jean-Claude SOURDEAU
- Vendredi 16/12/2022 à 19h – vœux au personnel municipal ;
- Vendredi 06/01/2023 à 19h à l'espace de loisirs des Bassauges – Cérémonie des vœux du Maire ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 07/11/2022 à 18h30** à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Délibérations du 10/10/2022

Numéro	Date	Objet
2022-10-072	10/10/2022	Approbation des règlements intérieurs des activités périscolaires
2022-10-073	10/10/2022	Participation financière 2021 au service Relais Petite Enfance du Pays Allonnais
2022-10-074	10/10/2022	Subvention Département du Maine-et-Loire - Liaison douce le bourg - le pôle des Monteaux
2022-10-075	10/10/2022	Décision Modificative n°2022-001
2022-10-076	10/10/2022	Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022
2022-10-077	10/10/2022	Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de desserte de l'espace jeunesse
2022-10-078	10/10/2022	Anjou Cœur de Ville – modification du règlement d'octroi des aides communales
2022-10-079	10/10/2022	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'année 2021

Signatures

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Secrétaire de séance</i>	